



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

**PROCES VERBADU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 mars à 08H00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni exceptionnellement au foyer communal Paul Maubon, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes FOURES Josiane – BAECKER Sybille Mmes DE CORO Jessica - SCHMITT Marie Gil – GIBOULET Sophie - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – REBUFFAT Jacky – Mme MENALDO KEBDANI Nadia

**ABSENTS** : Mme POULLET Danielle – MM James NEVEU - Jonathan ALTIER

**PROCURATIONS** : Mme POULLET à M. HIBSCHELE  
M. NEVEU à M. TIXADOR

soit 18 votants

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Madame Sophie GIBOULET est élue secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2021**

Madame PANAFIEU souhaite ajouter au compte rendu quelques éléments qu'elle a envoyés la veille par mail :

- « 2ème paragraphe p2 : Elle souhaite ajouter que les premiers contacts pour ce projet d'antenne Orange remontent pour la mairie à 2019 et que le projet a été abandonné au niveau de VIC.
- 3ème paragraphe p2 : Mme Panafieu souhaite ajouter « que ce projet d'implantation au niveau de Vic a été abandonné. Que c'est Orange qui a alors proposé l'implantation sur une parcelle située dans le périmètre rapproché du captage en eau potable et que ce dossier nous a été transmis avec Monsieur CHABAUD en juillet 2020. Qu'après, la commission environnement réunie. »
- 4ème paragraphe p2 : elle ajoute qu'aux vues des contraintes de zone définie par Orange, d'accès à l'électricité et de la proximité de la zone Natura 2000, la parcelle publique la plus proche était bien celle proposée dans le bail. Ce projet a été réévalué par les services d'Orange ; Mme PANAFIEU précise que la commune est sollicitée pour louer le terrain mais ce n'est pas elle qui choisit le lieu et autorise l'antenne.

Monsieur le Maire précise qu'en 2019, un technicien est venu en mairie afin de solliciter l'autorisation de prendre des mesures au niveau du château d'eau de Vic, pour une éventuelle étude de couverture de cette zone et non pas la pose d'une antenne. Puis la mairie n'a plus eu de nouvelle d'ORANGE, pendant un an, jusqu'à la réception du dossier d'information en cours, qui n'a aucun rapport avec le rendez-vous de 2019.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Monsieur le Maire précise que le dossier avec les informations à diffuser à la population est bien arrivé en 2020, et qu'il n'a pas gardé ce dossier dans son bureau.

Il rajoute que, concernant la retranscription des débats, elle ne peut être réalisée au mot près. Mais que l'on doit retrouver le sens des phrases et les détails importants. La bande son de l'enregistrement permet éventuellement de vérifier et contrôler, et reste à la disposition des élus.

Monsieur le maire souligne que lors de cette séance, il peut être apporté des informations complémentaires sur un ou plusieurs points évoqués lors de la séance du 30 janvier 2021, ce que vient de faire Madame PANAFIEU mais que cela ne constitue pas une modification du compte rendu que vous avez sur votre table. Les informations complémentaires évoquées aujourd'hui ne pourront être incluses que dans le procès-verbal du conseil de ce jour. Monsieur TIXADOR précise qu'un mail est arrivé à 21h39 le vendredi soir, Madame DURAND vient juste de l'éditer avant cette séance, qu'il le tient à disposition et que tous les points que Madame PANAFIEU a évoqués seront ajoutés dans le prochain procès-verbal et que le procès-verbal qui va être soumis au vote reste celui que les élus ont sur leur table.

A l'issue de ces précisions, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2021 est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (Mme MENALDO).

### **3. Remboursement du 1<sup>er</sup> acompte encaissé au titre de la réservation du foyer communal :**

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de Madame MASSARD-CHENET, domicilié 28 rue des Marronniers – 30000 NIMES, qui sollicite le remboursement du montant de l'acompte versé au titre de la réservation du foyer communal les 04 et 05 juillet prochains, en raison des conditions sanitaires liées à la COVID 19 toujours contraintes.

Le conseil approuve à l'unanimité le remboursement du 1<sup>er</sup> acompte de 750 € correspondant à la réservation du foyer communal le week-end du 04 juillet 2021.

### **4. Remboursement de la caution versée par Monsieur MARTINEZ (ancien locataire logement de Vic)**

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail de location d'un logement communal, avait été signé entre la commune et Monsieur MARTINEZ Jean-Michel, le 1<sup>er</sup> avril 2004, pour une durée de 4 ans renouvelables. Monsieur MARTINEZ a écrit à la commune qu'il quittait le logement communal fin décembre 2020.

Les termes du bail de location prévoient le versement d'une caution d'un montant de 305 €, versée le 26 mai 2004 auprès de la trésorerie de Saint-Chaptes. Il y a donc lieu de la rembourser au locataire.

A l'issue de ces précisions, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement de la caution versée par Monsieur Jean-Michel MARTINEZ, d'un montant de trois cent-cinq euros (305 €).

### **5. Adhésion à la centrale d'achat MERCATURA de Nîmes Métropole afin de bénéficier des prix de certains marchés lancés par la communauté d'agglomération**

Monsieur le Maire explique que pour simplifier les procédures et renforcer l'efficacité économique des achats, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole s'est dotée d'une centrale d'achat, son fonctionnement étant assuré par la Direction de la Commande Publique. Elle a pour objet d'exercer les activités d'achat centralisées suivantes :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs (TBI, par exemple)
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

L'adhésion à la centrale d'achat et l'accès aux marchés et services qui en résultent est gratuite pour les communes mutualisées, les charges de fonctionnement de la centrale étant similaires aux charges de fonctionnement des services communs.

A l'issue de ces précisions, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de Sainte-Anastasia à la centrale d'achat MERCATURA de Nîmes Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**6. Renouvellement du bail avec l'Armée pour la location des terrains communaux situés dans le camp des Garrigues**

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat sollicitent le renouvellement du bail relatif aux parcelles de terrains communaux nécessaires à la zone de manœuvres du camp des Garrigues, d'une superficie totale de 348 ha 41 a 08 ca, arrivé à échéance le 31/12/2020,

Ce point n'appelant pas d'observations, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ce bail pour une nouvelle période de trois ans à compter du 01/01/2021.

**7. Construction du local vestiaires- buvette-sanitaires PMR :**

**7.1 Attribution des marchés pour les 4 lots de la construction du local buvette-vestiaires-sanitaire :**

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est très ancien mais qu'il arrive enfin à son terme. Une consultation a été lancée à l'automne dernier, comprenant 4 lots de marché. Après réception des différentes offres, une quinzaine en tout ouvertes par la commission TRAVAUX-BATIMENTS, une longue procédure de négociation a été engagée, permettant d'aboutir aux propositions suivantes :

Lot 1 Entreprise DARVER 68 000.00 €

Lot 2 PBP 4 180.00 €

Lot 3 Serrurerie Fernandez : 12 546.72 €

Lot 4 GPC : 12 010.00 €

A l'issue de cette présentation, à l'unanimité, le conseil municipal attribue les marchés aux 4 entreprises ci-dessus, aux montants ci-dessus.

**7.2 Annulation de la délibération du 15 mai 2019 et approbation du nouveau plan de financement pour la demande du nouveau fonds de concours à Nîmes Métropole**

Monsieur le Maire explique que l'ouverture des offres reçues pour la construction du bâtiment destiné à accueillir les vestiaires, buvette, sanitaires aux normes PMR et local technique, a démontré un dépassement de l'estimation initialement réalisée par l'architecte en 2019 d'environ (88 500 €), et utilisées pour demander la subvention de fond de concours auprès de Nîmes Métropole.

Renseignement pris auprès des services de la communauté d'agglomération, il est demandé à la commune d'annuler la demande initiale de fond de concours basé sur une estimation erronée (jointe à la convocation en PJ n° 6), et de délibérer à nouveau sur la base d'un plan de financement actualisé auquel ont été ajoutés les devis du CT et du CSPS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 2019/36 relative à la demande initiale de fond de concours, et approuve le nouveau plan de financement et une nouvelle demande de fond de concours sur la base des montants du marché :

Etudes	1 500,00
CSPS	1 550,00
CT	1 000,00
MOA	7 548,77
Lot 1 gros œuvre	68 000,00
Lot 2 étanchéité	4 180,00
Lot 3 serrurerie	12 546,72
Lot 4 Plomberie électricité	12 010,00

#### **8. Signature d'une convention avec la société SOLVEO ENERGIE pour la construction d'ombrières sur le parking du foyer :**

Monsieur HIBSCHELE indique que ce projet avait déjà été envisagé dans les années 2016/2017 mais n'avait pas pu voir le jour. La société SOLVEO est venue en mairie présenter un projet de couverture du parking du foyer par des ombrières qui supporteraient des panneaux photovoltaïques. Le loyer proposé est de 2500 € par an, mais l'essentiel du projet est :

- que la commune bénéficierait d'un espace couvert, ombragé l'été, permettant d'organiser des marchés, vide-greniers, etc... et venir en complément de la buvette lors d'évènements organisés par les associations.
- que l'entreprise installera 2 bornes payantes pour les véhicules électriques.

L'entreprise s'occupe de la pose et de l'entretien. La durée est de 30 ans, renouvelable 1 fois. A la fin de la période de 30 ans, si le bail n'est pas renouvelé, l'entreprise démonte et s'occupe du recyclage.

Avant d'aller plus loin dans les études, il est nécessaire d'approuver la convention jointe à la convocation.

Madame DE CORO demande d'où proviennent les panneaux installés sur la couverture.

Monsieur HIBSCHELE indique que ce n'est pas précisé mais il y a peu de chance qu'ils soient de production française.

Monsieur TIXADOR ajoute qu'il est sollicité par des administrés qui souhaitent savoir si la commune va implanter des bornes pour véhicules électriques. Les bornes offrent un service aux usagers ; l'électricité n'étant pas à la charge de la commune, elles seront payantes par carte bancaire, L'idée générale est d'avoir un lieu à des fins événementielles ; ces ombrières permettront d'optimiser l'espace afin d'en faire un lieu de vie et d'évènement sur la commune.

Monsieur BECHARD demande qui prend en charge les actes de vandalisme. Ce à l'entreprise.

Monsieur HIBSCHELE rappelle que tous les élus ont été destinataires d'un dossier d'information et que la société demande à ce que tous les membres du conseil municipal confirment sa réception par émargement.

Madame PANAFIEU demande si un état des lieux est prévu. Monsieur TIXADOR répond qu'il est effectivement à prévoir, d'autant qu'il est envisagé le démontage des bordures actuellement situées au milieu du parking afin de rendre plat l'ensemble de l'espace. Monsieur TIXADOR ajoute que ces précisions seront bien demandées.

Monsieur REBUFFAT demande s'il est possible d'avoir une rencontre avec le prestataire car c'est un projet intéressant et une réunion permettrait d'apporter beaucoup de réponses. Concernant les bornes électriques, il serait bon de les répartir sur les villages car les gens stationnent sur les parkings.

Monsieur TIXADOR explique que la pose d'une borne est déjà prévue lors de l'aménagement du parking situé à côté de la mairie, comme cela peut être également le cas place du jeu de boules à Aubarne. Il ajoute également que la municipalité souhaite que cet espace vive et que d'autres bornes seront peut-être nécessaires dans l'avenir.

Monsieur HIBSCHELE confirme qu'il contactera son interlocuteur afin d'organiser une réunion d'information. Le projet sur l'éclairage sous les ombrières reste à affiner, mais cela permettrait d'organiser des manifestations en soirée. Il ajoute qu'au niveau du loyer, il y a deux possibilités :

Soit un loyer de 2500.00 € pendant 30 ans

Soit le versement d'une somme globale de 30 000 € versée en une seule fois lors de la construction.

Monsieur REBUFFAT demande s'il est prévu quelque chose pour la revalorisation du loyer.

Monsieur TIXADOR répond qu'à ce jour, il n'est rien prévu d'autant que les rémunérations liées au photovoltaïques sont en constantes diminution.

Monsieur BECHARD demande si la réunion peut-être prévue pendant une commission travaux

Madame SCHMITT souhaite savoir à quel moment démarre la phase d'étude de 2 ans.

Monsieur HIBSCHELE répond que la réunion avec le bénéficiaire sera bien prévue dans le cadre d'une commission travaux. Concernant la phase d'étude, elle démarre à partir de la date de la signature de la convention et le loyer est payé à partir de la mise en service.

Monsieur CHABAUD indique que ce projet le gêne un peu par rapport à l'esthétique, et à la rentabilité qui n'est pas intéressante. Il faut espérer que la société aura des photomontages intéressants à présenter.

A l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire propose de reporter la délibération à une séance ultérieure, après la rencontre avec le responsable de l'entreprise SOLVEO.

## **9. Vente d'un terrain communal situé impasse des anciennes carrières**

Monsieur le Maire indique que, par courrier du 24 février 2021, Monsieur et Madame TAGMI informent la commune de leur souhait de se porter acquéreur d'une parcelle communale située impasse des anciennes carrières/avenue du 19 mars 1962. Ce terrain était invendable comme terrain à bâtir jusqu'à ce que, à la demande de la mairie, Nîmes Métropole procède au dévoiement de la servitude de la canalisation d'assainissement qui traversait la parcelle. Après bornage, la surface réelle est de 958 m<sup>2</sup>, au lieu de 1165 comme indiqué au cadastre. Ce terrain est un bien en BND dont l'autre propriétaire a été contacté.

L'avis domanial de la direction générale des finances publiques sur la valeur vénale du bien à 122 325 € pour une superficie alors estimée en 2017 à 1165 m<sup>2</sup>. L'offre de 103 069 € de M. et Mme TAGMI prend en compte la pose de la caisse siphonoïde au droit du terrain. Le terrain est venu au prix du m<sup>2</sup> donné par France Domaine dans son évaluation.

L'approbation de la vente reste bien sûr sous réserve de l'accord écrit de l'autre propriétaire (environ 10% de la surface).

Madame FOURES regrette que tous les terrains disponibles sur la commune ne soient pas connus des élus.

Monsieur le Maire indique c'est le dernier terrain communal vendable. Ce monsieur a contacté le service urbanisme de la mairie, comme beaucoup viennent chercher des informations sur les droits à construire, après avoir vu le terrain.

A l'issue de ces échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité, et sous réserve de l'accord de l'autre propriétaire de vendre à Monsieur et Madame TAGMI, domicilié 10 rue des Ecoles – 30 390 DOMAZAN, la parcelle de terrain cadastrée section AV n° 219, au prix de cent trois mille soixante-neuf euro (103 069 €), soit 107.58 € le m<sup>2</sup>.

## **10. Autorisation de payer des dépenses avant le vote du budget :**

Monsieur le maire indique que chaque année, la commune réalise des commandes fin décembre ou janvier. Or, les factures d'investissement ne peuvent être réglées avant le vote du budget. Ces autorisations de paiements

sont distinctes des RAR (restes à réaliser) qui concernent des commandes ou marchés engagés au cours de l'année n-1 et déjà prévu au budget de l'année précédente.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le paiement anticipé des 3 factures suivantes arrivées en mairie il y a plusieurs semaines :

TOUT FAIRE MATERIAUX	Porte logement communal	1537,58
JM CYCLES ETMOTOCULTURE	Sécateur	999,00
SPIE	Pose 2 régulateurs	4 002,00

#### **11. Convention avec Nîmes Métropole pour la programmation des spectacles Les Vendredis de l'Agglo**

Madame DE CORO indique qu'elle avait été contactée pour la programmation du festival de jazz, puis qu'une réunion a eu lieu sur les manifestations taurines, à laquelle devait assister Mme HURLIN.

Monsieur le Maire met au vote la convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune dans le cadre du programme les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'agglo. Elle est approuvée à l'unanimité.

#### **12. Questions diverses :**

12.1 Monsieur le Maire annonce que l'académie envisage la fermeture d'une classe à la rentrée 2021 ; il rappelle que, sans la COVID, une fermeture de classe était déjà possible à la rentrée 2020. Il y a actuellement 141 élèves dont 24 CM2 qui partent au collège en juin, et seulement une probabilité de 19 nouveaux inscrits en maternelle, dans l'hypothèse où ils resteraient tous à SAINTE-ANASTASIE. Il évoque également, comme cela a déjà été le cas par le passé, la possibilité de nouveaux enfants inscrits suite à des déménagements sur la commune. Ces chiffres portent l'effectif prévisionnel à 136 élèves à la rentrée de septembre 2021 pour 6 classes, soit environ 22.66 élèves de moyenne par classe.

Si les 7 classes étaient maintenues sur notre école, la moyenne serait de 19,4 élèves par classe. L'académie considère qu'un maintien de classe est réalisable à compter d'une moyenne supérieure à 24 élèves par classe. Monsieur le Maire explique que si les effectifs venaient à augmenter plus que prévu, il s'engage à défendre le maintien de cette classe.

Madame PANAFIEU ajoute que la situation était la même en 2019. Les effectifs sont en baisse sur tout le département du Gard, seulement 20 élèves entrés en 2020 et 7 à ce jour inscrits pour 2021.

Madame MENALDO s'interroge sur la communication car l'information a été apprise dans le journal.

Madame PANAFIEU explique qu'il y a 3 réunions sur la carte scolaire durant l'année (février, juin et août). Des discussions ont eu lieu avec les parents d'élèves et un état des lieux a été fait.

Monsieur TIXADOR indique qu'il a appris également l'information par Midi Libre qui a divulgué l'information avant que les élus soient informés, mais qu'il ne tient compte que des informations officielles. Concernant les effectifs, il y a beaucoup de mutations sur la commune, il est difficile d'estimer les effectifs trop en avance.

Madame PANAFIEU ajoute que les habitudes d'inscriptions sont toujours très tardives à SAINTE-ANASTASIE. Il faut peut-être faire passer l'information via le site de la commune.

#### **12.2 Taxes :**

Monsieur le Maire indique que Nîmes Métropole a augmenté le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : il passe de 10.71 % à 11.71 %, en raison notamment de l'augmentation de l'augmentation du prélèvement de la TGAP nationale que l'Etat a augmenté de manière considérable. Ce taux pourrait d'ailleurs

augmenter encore dans les années à venir afin que les recettes et les dépenses liées au traitement des déchets s'équilibrent.

Concernant la nouvelle taxe GEMAPI qui va apparaître sur les avis de taxes foncières 2021, le principe avait été acté il y a plusieurs années en conférence des maires, mais sans qu'aucun taux ne soit voté.

La nécessité de financer les travaux, dont ceux de Sainte-Anastasie, a conduit les élus communautaires à voter un taux de 0.78 % pour l'année 2021. Il faut noter que le ruissellement fait autant de dégâts que les inondations par débordement, d'où les nombreux travaux à réaliser sur l'ensemble des communes impactées.

12.3 Rallye patrimoine : Madame FOURES indique que l'Eglise Protestante Unie de la Gardonnenque organise un rallye le dimanche 11 avril 2021. Il s'agit d'un circuit de découverte de sites remarquables : le tableau de X.Sigalon, visite des églises, etc... Il est prévu entre 50 et 60 participants répartis dans une vingtaine de voitures, avec un départ programmé à 9h30. Une 1<sup>ère</sup> réunion a lieu le 30 mars prochain.

#### 12.4 Land Art :

Madame HURLIN remercie toutes les personnes qui se sont associées au glanage des cailloux. Monsieur MUNCK, du SMGG, a dédié une page sur le site du SMGG. Douce MIRABAUX devrait intervenir à 4 reprises sur le site et l'école.

#### 12.5 Obligations Légales de Débroussaillage :

Concernant les O.L.D. Madame HURLIN indique qu'une nouvelle campagne de débroussaillage va être entreprise par la commune. En 2020 la commune avait choisi les terrains devant l'école. Pour 2021, il est prévu de protéger le sud des dernières maisons du chemin des Cabanes, le long de la DFCI, puis les terrains entre Aubarne et Russan seront étudiés. Par ailleurs, le SMGG propose de prendre en charge le débroussaillage de certaines parcelles dans le cadre du pastoralisme.

Enfin, Madame HURLIN souhaite souligner le travail réalisé par les employés municipaux au petit jardinnet situé derrière l'église d'Aubarne.

12.6 Installation des tables de pique-nique au-dessus de l'école : Monsieur BECHARD indique avoir été surplacé avec un agent technique. Il propose de remblayer la parcelle contiguë au plateau sportif afin de l'aplanir avant d'y poser le mobilier.

Monsieur HIBSCHELE indique qu'il faut être très prudent car il s'agit d'une zone identifiée de ruissellement ce qui interdit certains travaux et propose de retourner voir ce qu'il est possible de faire.

#### 12.7 Compteurs d'eau

Madame GIBOULET indique que, suite un rendez-vous avec le directeur de EAU-DE-NIMES, il lui a été confirmé que les personnes qui souhaitent s'opposer à la pose des nouveaux compteurs d'eau doivent s'adresser à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole. Elle ajoute que selon les renseignements obtenus de la part de la société, la fréquence des ondes émises 2 fois par jour, correspond à peu près à celle de l'ouverture d'un portail électrique.

Monsieur TIXADOR ajoute que l'idée initiale était de prendre une délibération demandant de laisser le libre choix aux propriétaires, mais il nous a été confirmé que la commune n'était pas compétente.

#### 12.8 Projet de compostage

Madame GIBOULET indique que la commune a reçu un courrier de Nîmes Métropole proposant aux communes de participer à un projet de compostage partagé. Les communes doivent poser leur candidature avant le 26 mars 2021. Si elle est retenue, la commune pourra proposer des lombricomposteurs. Les élus seront tenus informés dès réception d'une réponse.

#### 12.9 Eglise d'Aubarne :

Monsieur HIBSCHELE indique que la société ESTABLET a réparé la croix de l'église. La date de démarrage des travaux est reportée car l'expert de l'assurance a demandé un diagnostic amiante. La société DIMO a été missionnée devrait envoyer son rapport sous 15 jours environs. Ensuite, en l'absence d'amiante, les travaux



démarreront. Dans le cas contraire, l'entreprise SOURO va sous-traiter le désamiantage avant de commencer les travaux de réparation.

12.10 Décisions municipales :

N° 2021/03 - signature d'une convention avec le Centre Sportif Gardois

N° 2021/04 - signature d'une convention avec le cabinet AFC consultants pour le renouvellement du dossier de consultations

N° 2021/05 - signature d'une convention avec le Centre Sportif Gardois du 12 au 23 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h10.

Le maire,  
**Gilles TIXADOR**

